

FORMATION SSCT : formation initiale en santé, sécurité et conditions de travail

Réussir sa mission d'élu et maîtriser le fonctionnement d'un CSE

par Mourad Elkhallouï

La formation SSCT est essentielle pour tout membre du CSE souhaitant exercer efficacement ses missions de prévention et d'amélioration des conditions de travail.



par Mourad Elkhallouï

Objectifs et Durée de la Formation

	Premier mandat	Renouvellement du mandat
Entreprises de moins de 300 salariés	5 jours minimum pour tous les élus du CSE, y compris les membres de la CSSCT	3 jours de formation pour tous les membres du CSE y compris les membres de la CSSCT
Entreprises d'au moins 300 salariés	5 jours minimum de formation pour tous les élus du CSE, y compris les membres de la CSSCT	3 jours de formation pour les membres du CSE 5 jours de formation pour les membres de la CSSCT

Objectifs Professionnels

- Définir le fonctionnement du Comité Social et Economique (CSE) et ses enjeux.
- S'approprier et délimiter ses attributions
- Clarifier les droits et obligations liés à son mandat.
- Utiliser à bon escient les moyens à disposition.
- Adapter les missions de santé, sécurité et conditions de travail à son contexte et à son secteur d'activité pour informer sur la prévention des risques professionnels

Contenu Pédagogique

Un **comité social et économique (CSE)** est mis en place dans les entreprises d'au moins 11 salariés.

La santé, sécurité et conditions de travail s'intègre désormais dans le rôle du **CSE**.

Cette mission complète ainsi le rôle économique et social du **CSE**.

Les missions santé sécurité et conditions de travail (**SSCT**) sont assurées par le **CSE**, et s'il en existe une au sein de l'entreprise, par la Commission santé sécurité et conditions de travail (**CSSCT**).

A compter du 31 mars 2022, l'article 39 de la loi n°2021-1018 du 2 août 2021, modifie la durée des formations des membres du **CSE** à la santé, sécurité et conditions de travail.

La formation initiale (au cours du premier mandat) à la "Santé, sécurité et conditions de travail", organisée à l'origine sur une durée de 3 jours se voit prolongée à une durée de 5 jours quelle que soit la taille de l'entreprise (Article L2315-18 - Code du travail).

Programme de Formation Détaillé

JOUR 1

Les enjeux de la prévention dans l'entreprise

- Les enjeux économiques et sociaux
- Les principales étapes de la politique Sécurité et Santé dans l'entreprise.
- L'engagement de la Direction
- Le rôle des membres du CSE en matière de sensibilisation des collaborateurs.
- Les objectifs de l'entreprise en matière de prévention.

Les pouvoirs et prérogatives du CSE

- La place de la négociation collective
- La composition du CSE
- Les attributions du CSE en matière de santé, sécurité, hygiène et conditions de travail

Les informations consultations

Les différents acteurs de la prévention

- Les **élus CSE** (Comité Social et Economique).
- La Direction.
- L'encadrement.
- Le chargé de prévention.
- Les organisations syndicales.
- L'Inspection du Travail.
- La CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail).
- La Médecine du Travail.
- L'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité).

L'ANACT (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail).

Les aspects juridiques et réglementaires

- Le contexte réglementaire en matière de **SSCT**
- Les niveaux de responsabilité des acteurs de la prévention des risques professionnels.
- Les notions de responsabilité civile et pénale.
- La délégation de pouvoir.

JOUR 2

Santé mentale, prévention, sécurité et QTVT

- Le télétravail et la santé mentale du télétravailleur
- Prévention des addictions
- Les incivilités et les violences au travail (internes & externes)
- Le risque routier et les enjeux pour l'entreprise
- Définir la QVT et transition vers la QVCT
- L'environnement comme nouvelle mission du CSE

JOUR 3

Le périmètre de la santé, sécurité et conditions de travail

La définition de la notion prévention des risques professionnels.

- La définition d'un Accident du Travail / d'une Maladie Professionnelle / d'un Accident de Trajet.
- Les statistiques nationales et du secteur d'activités.
- Les indicateurs (Taux de Fréquence / Taux de Gravité).
- Les coûts des accidents du travail et des maladies professionnelles.
- Les conséquences (psychologiques, physiques et financières).

La prévention des risques professionnels dans l'entreprise

- Qu'est-ce que la prévention des risques professionnels ?
- La définition d'un danger, d'un risque, d'un dommage.
- Les bonnes pratiques de prévention
- Les 9 Principes Généraux de la Prévention.

Analyse des situations de travail et risques professionnels

- Les situations de travail
- Le travail réel et le travail prescrit
- Identification et évaluation des dangers et des risques.
- Les risques professionnels
- Plan d'actions.
- Le contenu du DUERP

Les différents niveaux de prévention

Les investigations du CSE en matière de SSCT

- Les registres obligatoires
- La préparation des visites d'inspection
- Le compte rendu des visites
- Les décisions et actions

JOUR 4

Analyse des risques professionnels et DUERP

- Rédaction et mise à jour du DUERP
- Le suivi des mesures prévues par le DUERP

Le compte pénibilité transformé en « Compte Professionnel de Prévention » (C2P).

- Qu'est-ce qui change selon l'ordonnance n°2017-1389 du 22 septembre 2017 ?
- Les obligations de l'employeur.
- Les six critères retenus au lieu de dix :
- Quid des 4 facteurs exclus du C2P.

Le plan de prévention (décret N° 92-158 du 20/02/1992)

- La présence d'entreprises extérieures au sein de l'établissement.
- Identifier les relations entre les entreprises utilisatrices et les entreprises extérieures.
- Le plan de prévention (PDP)

L'analyse des accidents du travail

- La méthode de l'arbre des causes
- L'établissement des faits et enquête.
- L'analyse des facteurs accidentels.
- La hiérarchisation.
- Les mesures préventives
- Analyse des maladies professionnelles

JOUR 5

Le harcèlement moral et sexuel : Conséquence sur la santé

- Le harcèlement et la santé au travail
- La compétence du CSE
- La notion de harcèlement moral
- La notion de harcèlement sexuel et comportement sexiste
- Prévention du harcèlement moral et sexuel

Les risques psychosociaux

- De quoi parle-t-on ?
- Les enjeux du risque psychosocial.
- Les grandes familles des RPS selon le rapport GOLLAC

Les maladies chroniques et évolutives

Définition des MCE

- La recherche du maintien dans l'emploi
- Coordonner différents acteurs
- Construire un projet pour maintenir l'emploi

EXERCICE DE MISE EN SITUATION

- Enquête sur les RPS
- Simulation d'une réunion CSE

- **Impact de l'Intelligence Artificielle sur la Santé, la Sécurité et les Conditions de Travail (SSCT) :**

- Comprendre les effets directs et indirects de l'IA sur les conditions de travail.

- Identifier les nouveaux risques professionnels liés à l'IA.

- Proposer des pistes d'action du CSE/SSCT pour prévenir ces risques.

6

Méthode Pédagogique et Organisation

Méthode Pédagogique

- Alternance de théorie et pratique
- Le formateur pratique une pédagogie active qui favorise les échanges et la communication, source d'enrichissement et de dynamique de groupe, ainsi que les confrontations et le partage d'expériences.
- Collecter et analyser des informations.
- Acquérir des connaissances approfondies sur les droits et responsabilités des salariés.
- Comment exercer son droit d'alerte et son droit de retrait.
- Mettre en place des stratégies de négociation.

Organisation

Nombre de jours : 5,00

Nombre d'heures : 35,00

Lieu de réalisation : en présentiel

Formateur : mourad elkhalloui, Formateur, Juriste en droit social, conseiller prud'hommes, ancien secrétaire CSE.

Tarif et Financement

Tarif net de taxe : 360,00 – par jour et par salaire

Le financement de cette formation est pris en charge par l'employeur. Toutefois, dans les entreprises de moins de 50 salariés, cette formation peut être prise en charge par les opérateurs de compétences (OPCO) selon les modalités et limites prévues par l'article R. 6332-40 du code du travail. Tous les représentants du CSE qui s'engagent dans leur premier mandat bénéficient d'une formation initiale réglementaire de 5 jours pour s'approprier les missions en matière de santé sécurité. Les représentants du CSE qui s'engagent dans leur second mandat bénéficient d'une formation de renouvellement de 3 jours.



Formateur

Mourad Elkhalloui

Président CSEFORMA, Formateur, Juriste en droit social,

Conseiller prud'hommes, ancien secrétaire CSE., Réfèrent harcèlement.